



Communiqué de presse

Lundi 14 septembre 2020

Dimanche 27 septembre, Paris organise sa 6^e Journée sans voiture

Dimanche 27 septembre de 11h à 18h, Paris organise la 6e édition de la Journée sans voiture. L'événement portera sur toute la capitale, hors périphérique. Parisiennes, Parisiens et visiteurs sont invités à découvrir la ville sous un autre jour !

D'abord limitée au cœur de la ville, la Journée sans voiture s'est étendue à tout Paris au fil des éditions. L'an passé déjà, Parisiennes, Parisiens et visiteurs ont pu profiter dans tous les arrondissements d'une ville plus calme, plus vivante et plus respirable.

Le 27 septembre, chacun est invité à laisser son véhicule motorisé au garage pour profiter de Paris autrement, en transport collectif, à vélo, à pied, en rollers ou en trottinette. Pour cela, des tarifs très avantageux (-30 à -40 % par rapport au tarif normal) sont proposés à cette occasion dans de nombreux parkings de la ville par Indigo et la SAEMES (Société anonyme d'économie mixte d'exploitation du stationnement de la ville de Paris).

Secteurs et véhicules concernés

À partir de 11h et jusqu'à 18h, aucun véhicule motorisé ne pourra circuler dans Paris intra-muros, deux-roues et véhicules électriques compris. Les contrevenants s'exposent à une contravention de 4e classe (135€ d'amende).

Dans tous les périmètres paris respire (y compris le secteur paris respire centre) seuls les bus, les véhicules de secours, et les taxis seront autorisés à circuler, avec une vitesse maximum autorisée de 20 km/h.

Dans le reste de la zone parisienne, les bus, les véhicules de secours, les taxis et VTC pourront circuler, avec une vitesse maximum autorisée fixée à 30km/h.

Les Parisiens rentrant de week-end devront présenter un justificatif de domicile à leur entrée dans la capitale.

Contact presse Ville de Paris : presse@paris.fr / 01.42.76.49.61